CHOQUETTE CORRIVEAU GRENIER
COMPTABLES AGRÉÉS

LE VERIFICATEUR GENERAL DU QUEBEC

RAPPORT DES VERIFICATEURS
ET ETAT DES CREDITS AUTORISES ET DES DEPENSES

POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINEE
LE 31 MARS 1991

CHOQUETTE CORRIVEAU GRENIER
COMPTABLES AGREES

92-07624/

LE VERIFICATEUR GENERAL DU QUEBEC

RAPPORT DES VERIFICATEURS ET ETAT DES CREDITS AUTORISES ET DES DEPENSES

POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINEE LE 31 MARS 1991

RAPPORT DES VERIFICATEURS 1

ETAT FINANCIER

Etat des crédits autorisés et des dépenses 2

Notes complémentaires 3

CHOQUETTE, CORRIVEAU, GRENIER
COMPTABLES AGRÉÉS

RAPPORT DES VERIFICATEURS 1

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié l'état des crédits autorisés et des dépenses de Le Vérificateur général du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1991. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, les sommes présentées à cet état financier ont été dépensées pour les fins auxquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Cet état financier présente fidèlement les crédits autorisés et les dépenses de Le Vérificateur général du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1991, selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Choquette, Corriveau, Grenier

CHOQUETTE, CORRIVEAU, GRENIER
Comptables agréés

Sillery (Québec)
le 4 octobre 1991

Claude Choquette, C.A.
Louis Corriveau, C.A.
Gervais Grenier, C.A.
Hélène Huot, C.A.
1091, chemin Saint-Louis,
Bureau 205
Sillery (Québec)
G1S 1E2
Téléphone: 418.682.3411
Télécopieur: 418.682.2190

CHOQUETTE CORRIVEAU GRENIER
COMPTABLES AGREES

ETAT DES CREDITS AUTORISES ET DES DEPENSES
POUR L'ANNEE FINANCIERE TERMINEE LE 31 MARS 1991

	1991	1990
CREDITS AUTORISES	14 213 800 $	13 534 500 $
DEPENSES		
Fonctionnement - Personnel		
Traitements	10 244 971 $	9 708 118 $
Autres rémunérations	553 146	269 832
	10 798 117	9 977 950
Fonctionnement - Autres dépenses		
Communications et transports	576 386	440 302
Services	1 364 030	1 422 751
Entretien	69 939	30 091
Loyers	678 590	592 225
Fournitures	134 470	150 089
Equipement	180 837	130 210
Autres dépenses	11 659	10 318
	3 015 911	2 775 986
Capital - Autres dépenses		
Equipement	172 391	409 728
	13 986 419 $	**13 163 664 $**

NOTES COMPLEMENTAIRES
ANNEE FINANCIERE TERMINEE LE 31 MARS 1991

1. OBJET

En vertu de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), Le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives et celle d'optimisation des ressources du fonds consolidé du revenu, des ministères, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du Gouvernement du Québec et il communique les résultats de cette vérification dans un rapport annuel à l'Assemblée nationale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

L'état des crédits autorisés et dépenses a été préparé selon les conventions comptables en usage au Gouvernement du Québec qui comportent entre autres particularités que les acquisitions de biens en capital sont imputées aux dépenses. Le coût des avantages sociaux accordés au personnel du Vérificateur général du Québec et celui de certains services de soutien assumés par divers ministères et organismes ne sont pas présentés à l'état financier.

Aucun bilan n'est présenté, Le Vérificateur général du Québec n'ayant aucun actif, ni passif. De plus, les dépenses du Vérificateur général du Québec étant des opérations du fonds consolidé du revenu, elles sont présentées dans les états financiers du Gouvernement du Québec (programme 2 des personnes désignées par l'Assemblée nationale).